

## **Extrait des délibérations**

de la Commission permanente

**N° CP-2021-8-4-2**

**Séance du** lundi 20 septembre  
2021

### **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DES DISPOSITIFS D'INSERTION ET LOGEMENT JEUNES - ANNÉE 2021**

**Présidence de :** M. BIERRY Frédéric

#### **PRESENTS :**

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, BURGER Etienne, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HOULNE Monique, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

DIETRICH Martine donne procuration à DOLLINGER Isabelle  
DREXLER Sabine donne procuration à JANDER Nicolas  
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle  
HEMEDINGER Yves donne procuration à STRAUMANN Eric  
HOERLE Jean-Louis donne procuration à DILIGENT Danielle  
ISSELE Christelle donne procuration à LORENTZ Michel  
MEYER Philippe donne procuration à JEANPERT Chantal  
SCHMIDIGER Pascale donne procuration à ZELLER Thomas  
SCHULTZ Denis donne procuration à MULLER-BRONN Laurence  
SUBLON Yves donne procuration à DREYFUS Elisabeth  
VOGT Pierre donne procuration à VALLAT Marie-France

#### **ABSENTS :**

MAURER Jean-Philippe  
RUCH Valérie  
VETTER Jean-Philippe

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour son application,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-3-2-2 du 15 février 2021 relative au Budget primitif 2021 Politique de la Solidarité,
- Vu la délibération du Conseil départemental du Bas-Rhin n° CD/2015/110 du 2 novembre 2015 adoptant le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées,
- Vu la délibération du Conseil départemental du Bas-Rhin n° CD/2018/028 du 25 juin 2018 adoptant le Plan Départemental pour l'Emploi et l'Insertion,
- Vu la délibération du Conseil départemental du Bas-Rhin n° CD/2018/021 du 25 juin 2018 adoptant le Plan Enfance Jeunesse Famille,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis favorable des Commissions : 9<sup>ème</sup> Commission Solidarité, habitat et lutte contre la pauvreté en date du 9 septembre 2021, 11<sup>ème</sup> Commission Solidarité, habitat et lutte contre la pauvreté en date du 6 septembre 2021 et de la 12<sup>ème</sup> Commission Solidarité, habitat et lutte contre la pauvreté en date du 8 septembre 2021,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue, au titre de l'année 2021, des subventions de fonctionnement aux associations en charge de la mise en œuvre des dispositifs d'insertion et logement Jeunes dans le Bas-Rhin, telles que figurant dans le tableau qui suit et pour un montant total de 631 838 € :

	1- PLATEFORME JEUNES	2 - COLOCATION COACHEE	3 - PASS-ACCOMPAGNEMENT
<b>L'ETAGE</b>	46 800 €		275 352 €
<b>MLPE</b>	46 800 €		
<b>LE TOIT HAGUENOVIEN</b>		25 000 €	
<b>ARSEA ESPERANCE</b>		39 100 €	
<b>ARSEA GALA</b>			198 786 €
	<b>93 600 €</b>	<b>64 100 €</b>	<b>474 138 €</b>

- Décide, par dérogation au règlement budgétaire et financier, que ces subventions feront l'objet d'un paiement par acompte de 80% des sommes en 2021 et que le solde de 20% sera versé à réception des différents bilans au 1<sup>er</sup> semestre 2022,

- Précise que ces subventions seront prélevées sur les enveloppes budgétaires dédiées suivantes :
  - o P248 O002 (65-65748-424) T02 pour un montant de 93 600 €
  - o P248 O002 (65-65748-424) T03 pour un montant de 474 138 €
  - o P248 O002 (65-65748-424) T04 pour un montant de 64 100 €,
- Approuve les termes des cinq conventions jointes à la présente délibération, à conclure avec les associations bénéficiaires susmentionnées, et autorise le Président à les signer.

Mme Danielle DILIGENT ne participe ni au débat ni au vote en sa qualité de membre titulaire du Conseil d'administration représentant le Département au sein de la Mission Locale pour l'Emploi de Strasbourg.

Le Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', written over a faint circular stamp.

Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité